



FORMATION « Titre Agent de Prévention et de Sécurité »

Public Visé :
Tout public

Prérequis :

- Être en possession du numéro d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (Livre VI du Code de la sécurité intérieure)

Niveau de français minimum : niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Durée :

182 heures (dont examen de 7h), soit 26 jours

Date : A définir

Lieu : Notre centre de formation

Nbre de stagiaires :

4 minimum et 12 maximum

Références :

Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

Programme de Formation

INTITULÉ :

- Titre à finalité professionnelle d'agent de prévention et de sécurité (APS)
- Fiche RNCP sur France Compétences : n° 36648 délivré par l'IESC, date d'échéance de l'enregistrement 01/07/2027

OBJECTIFS :

L'agent de prévention et de sécurité aura la capacité de :

- assurer la sécurité des personnes et des biens dans les espaces publics et privés, y compris avec des moyens de surveillance électronique dans un cadre réglementaire et structuré.
- assurer le filtrage des personnes (contrôle d'accès, rondes de sécurité),
- alerter sa hiérarchie et les équipes d'intervention, porter secours aux personnes et assurer le premier niveau d'intervention faisant suite à un dysfonctionnement, un événement ou un incident.

CONTENU :

SOCLE de base 41 heures

- UV1 – Module Secourisme, 14 heures.
- UV 2 – Module environnement juridique, 16 heures
(Module sur la connaissance des principes de la république française inclus)
- UV 3 – Module gestion des conflits, 5 heures.
- UV 4 – Module stratégique, 6 heures.

SPECIALITE : 134 heures

- Module environnement juridique, 5 heures
- Module gestion des conflits, 9 heures (*complément avec le tronc commun*) (*complément avec le Module stratégique, 2 heures*) (*complément avec le tronc commun*)
- UV 5 – Module prévention des risques d'incendie : 7 heures
- UV 6 Module : Modalité d'appréhension au cours de l'exercice : 07 heures
- UV 7 – Module sensibilisation aux Risques terroristes, 13 heures
- UV 8 – Module professionnel : 45 heures
- UV 9 – Module Palpation de sécurité et inspection des bagages, 7 heures
- UV 10 – Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 heures
- UV 11 – Module gestion des risques : 11 heures
- UV 12 – Module évènementiel spécifique : 7 heures
- UV 13 – Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 heures
- UV 14- Module Industriel spécifique : 7 heures

PEDAGOGIE

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Ecran de projection avec l'utilisation d'un vidéoprojecteur

Exercices de mise en application

Dispenses possibles

Les **sapeurs-pompiers professionnels et volontaires** ayant servi durant **2 années sur une période de 5 ans** précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont **dispensés** de suivre le module relatif à la **gestion des premiers secours** ainsi que la partie relative à **l'initiation au risque incendie** des modules gestion des risques prévus au présent arrêté.
Ar. 27/06/17 Art 15

La personne titulaire d'une **formation sauveteur secouriste du travail (SST)** valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est **dispensée**, à sa demande, du suivi du module « gestes

Prix :

Demander un devis selon vos besoins

SUIVI- EVALUATION:

- Suivi de la formation: Emargement de feuilles de présence et remise d'une attestation individuelle de fin de formation

- Evaluation: Formation qualifiante validée par un examen final avec un jury:
1-QCM d'évaluation des connaissances acquises: Obtenir la note minimum de 12/20 au QCM (chaque unité de valeurs),
2- Epreuve pratique individuelle en fin de formation: Etre APTE

- Recyclage (MAC APS): Tous les 5 ans avec une formation de secourisme en cours de validité

Méthodes Pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.

Bloc de Compétences:

Un seul bloc de compétences du fait qu'il s'agit d'un métier réglementé

Débouchés :

Agent de prévention et de sécurité dans l'industrie, la distribution, les collectivités territoriales, les établissements recevant du public (ERP), les sièges sociaux, les bâtiments à usage professionnels, les grands événements sportifs-récréatifs-culturels

Passerelles :

- Agent de sécurité cynophile avec une formation complémentaire de 315h

Equivalence : Aucune

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.

Modalités et délais d'accès au contact suivant :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact à notre référent pédagogique, Abdelali Zoubir par :
Email : contact@afms-france.fr
Téléphone : 01 41 50 57 49
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.
- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.